

CAHIER DE PROGRAMME

TECHNIQUES DE DENTUROLOGIE (110.B0)

DIPLOME D'ETUDES COLLEGIALES (DEC)

Pour obtenir un diplôme d'études collégiales, vous devez avoir satisfait aux trois conditions suivantes :

1. Avoir **réussi** tous les cours de la grille de votre programme.
2. Avoir **réussi** l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature. Cette épreuve ministérielle suit immédiatement le troisième des quatre cours de français. Le résultat de cette épreuve est utilisé pour la sanction des études et, le cas échéant, pour l'admission à l'université. L'obligation de réussite de cette épreuve est la même, tant pour la personne étudiante du secteur technique que pour celui du secteur préuniversitaire.
3. Avoir **réussi** l'épreuve synthèse de votre programme. Dans chacun des programmes, un(ou des) cours est(sont) porteur(s) de cette épreuve et est(sont) identifié(s). La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA)* prévoit que « L'admission à l'épreuve synthèse de programme requiert que la personne étudiante soit, à cette session, inscrite aux derniers cours de son programme, exception faite des cours de la formation générale complémentaire. » (Article 5.4.3)

STATUT « TEMPS PLEIN » ET LA GRATUITE SCOLAIRE

Pour maintenir le statut « temps plein », la personne étudiante doit être inscrite à au moins quatre cours d'un programme d'études collégiales ou à des cours totalisant un minimum de 12 heures par semaine (180 heures par session). La personne étudiante inscrite à temps plein a droit à la gratuité scolaire (exempt de droits de scolarité). Seuls les cours du programme de la personne étudiante, les cours du cheminement Préalables universitaires reconnus par le Ministère sont pris en compte pour établir le statut de la personne étudiante. L'inscription à un cours non inclus au programme n'est pas autorisée dans ce contexte.

	SESSION 1			SESSION 2			SESSION 3			SESSION 4			SESSION 5			SESSION 6		
Formation générale																		
26 2/3 unités	Écriture et littérature 601-101-MQ 2 2 3			Littérature et imaginaire 601-102-MQ 3 1 3 PA 601-101-MQ			Littérature québécoise 601-103-MQ 3 1 4 PA 601-102-MQ			Français : communication orale et écrite 601-CED-EM 3 1 2 PA 601-103-MQ								
							Philosophie et rationalité 340-101-MQ 3 1 3			Philosophie : l'être humain 340-102-MQ 3 0 3 PA 340-101-MQ			Philosophie : éthique et politique 340-CEJ-EM 3 0 3 PA 340-102-MQ					
	Activité physique et santé 109-101-MQ 1 1 1			Activité physique et efficacité 109-102-MQ 0 2 1						Activité physique et autonomie 109-103-MQ 1 1 1 PA 109-101 et 102								
													Cours complémentaire ¹ COMPL 1 3 0 3			Cours complémentaire ¹ COMPL 2 3 0 3		
	Anglais 604-XXX-MQ 2 1 3 selon le test			Anglais : Communication orale et écrite 604-YYY-EM 2 1 3 PA 604-xxx-MQ														
Formation spécifique																		
64 unités	Analyse de la fonction de travail et des lois la régissant 110-CHA-03 2 1 1 00DV - 00EJ			Approche clinique adaptée à la denturologie 110-203-EM 1 2 1 00DW - 00DY - 00EO 00EA - 00EC - 00ED PA 101-906-EM, 110-CHB-04 CR 110-213-EM, 350-934-EM			Équilibre du système bucco-dentaire 110-404-EM 1 3 2 00E2 PA 110-213-EM 242-CGB-04 CR 110-CHJ-05 CR 110-CHK-05			Fabrication de protecteurs buccaux et modification de prothèses 110-405-EM 1 4 2 00E4 - 00E5 - 00E7 PA 110-304-EM PA 110-CHJ-05						Gestion d'un cabinet de denturologie 401-903-EM 2 1 2 00EG		
				Affections buccodentaires I 110-CHC-03 2 1 2 00DZ PA 101-906-EM, 110-CHB-04			Affections buccodentaires II 110-CHF-03 2 1 2 00DZ PA 110-CHC-03 PA 110-213-EM, 350-934-EM			Affections buccodentaires III 110-CHM-04 3 1 2 00DZ PA 110-CHF-03			Cas d'esthétisme et atypiques 110-514-EM 2 2 2 00EB PA 110-408-EM, 110-435-EM PA 110-445-EM 110-CHM-04					
	Analyse des conditions buccodentaires I 110-CHB-04 2 2 2 00DW CR 101-906-EM, 242-CGB-04			Analyse des conditions buccodentaires II 110-213-EM 2 1 2 00DW PA 101-906-EM, 110-CHB-04 CR 110-203-EM			Prise d'empreinte et fabrication de PEI 110-304-EM 1 3 1 00E1 - 00E3 PA 101-904-EM, 110-213-EM PA 110-203-EM			Traitements cliniques adaptés 110-408-EM 1 7 1 00E6 - 00E7 00E8 - 00EA PA 110-304-EM, 110-404-EM CR 110-CHM-04, 110-435-EM, 110-445-EM			Plan de traitement et traitements pré-prothétiques 110-516-EM 2 4 4 00EA, 00EE, 00E1, 00EC, 00EF PA 110-408-EM, 110-CHM-04, 110-435-EM, 110-445-EM			Conception et fabrication de prothèses sur implants 110-604-EM 2 2 2 00EH, 00EA PA 110-516-EM		
	Caractéristiques spatiales des structures buccodentaires 242-CGB-04 2 2 2 00DX CR 101-906-EM, 110-CHB-04			Comportement clinique adapté 350-934-EM 2 2 2 00EO			Conception et modification de structures métalliques I 110-303-EM 1 2 1 00E9 PA 110-213-EM						Conception et modification de structures métalliques II 110-503-EM 1 2 1 00E9 PA 110-303-EM			Séminaire ² 110-613-EM 2 1 2 00EC - 00ED - 00EJ PA 110-528-EM CR 110-60D-EM		
	Analyse des conditions générales de santé 101-906-EM 4 2 2 00DW			Contrôle et prévention antimicrobiens 101-904-EM 2 2 2 00DY PA 101-906-EM			Conception et confection de PCA I 110-CHJ-05 1 4 2 00E6 - 00E7 - 00E8 PA 110-205-EM CR 110-404-EM			Confection de PCA II 110-435-EM 1 4 2 00E1 - 00E7 00E8 - 00EC PA 110-CHJ-05 CR 110-408-EM, 110-445-EM								
	Fabrication de prothèses amovibles I 110-104-EM 1 3 2 00E3 - 00E6 CR 110-CHB-04, 242-CGB-04			Procédés de montage de prothèses complètes 110-205-EM 1 4 2 0,00E+00 PA 110-104-EM, 242-CGB-04			Conception et confection de PCA I 110-CHK-05 1 4 2 00E6 - 00E7 - 00E8 PA 110-205-EM CR 110-404-EM			Confection de PPA II 110-445-EM 1 4 2 00E1 - 00E7 - 00E8 00E9 - 00ED PA 110-CHK-05 CR 110-408-EM, 110-435-EM			Conception et confection de PCA, de PPA et immédiates 110-528-EM 1 7 2 00E3 - 00E8 - 00EC 00ED - 00EF PA 110-CHM-04 110-408-EM PA 110-435-EM, 110-445-EM CR 110-503-EM			Stage ² 110-60D-EM 0 14 2 00E1 - 00E9 00EC - 00ED PA 110-528-EM CR 110-613-EM		
Pondération																		
T-P-E	16	14	16	15	16	18	13	19	17	14	22	15	12	15	15	9	18	11
Heures/semaine	46			49			49			51			42			38		
Cours/session	8			9			8			8			6			5		

1. L'étudiant peut choisir tout cours complémentaire d'une discipline qui ne fait pas partie de la formation spécifique de ce programme.
2. Ce cours est porteur de l'épreuve synthèse de programme. Pour s'y inscrire, il faut être inscrit aux derniers cours du programme exception faite des cours de la formation générale complémentaire.

VOTRE CHEMINEMENT SCOLAIRE

1. Offre de cours

Tous les cours de la formation générale et de la formation spécifique sont offerts deux fois par année. Un échec à un cours de la formation générale peut prolonger votre cheminement d'une session.

2. Cheminement

Il est obligatoire de respecter votre cheminement de la formation générale au même rythme que celui de la formation spécifique. Par conséquent, si vous ne respectez pas cette condition, nous serons dans l'obligation d'interrompre l'inscription à vos cours de la formation spécifique, afin que vous rattrapiez votre retard dans votre formation générale.

Les personnes étudiantes ayant un cheminement irrégulier, c'est-à-dire celles qui ne respectent pas le cheminement de leur grille, ne sont pas assurés que leur horaire sera conforme à leur choix de cours initial.

3. Français mise à niveau

Même si votre cours de français secondaire V a été réussi, il se peut que nous vous inscrivions au cours de renforcement en français (601-013-EM). Le règlement des conditions d'admission et du cheminement scolaire du Cégep prévoit que toutes les personnes étudiantes ayant obtenu un résultat final inférieur à 65 % pour le volet écriture du cours de français du 5^e secondaire, et qui obtiennent une moyenne générale au secondaire du Ministère inférieure à 75%, se verront imposer un cours de mise à niveau en plus des quatre autres cours de français dans le but d'améliorer leurs chances de réussite.

4. Site Ma réussite au Cégep – page Mon parcours

Ce site est un outil de diffusion très important durant votre parcours collégial. Il contient des informations sur plusieurs sujets d'intérêt pour votre parcours au collégial.

Plus particulièrement, la page **Mon Parcours** contient les informations en lien avec votre cheminement scolaire au Cégep.

Les informations vous sont présentées sous forme de rubriques avec les dates limites à respecter le cas échéant.

Vous y trouverez entre autres les rubriques suivantes :

- Le rôle de l'aide pédagogique individuel (API) ;
- Le processus d'inscription ;
- Les changements de programme ;
- L'annulation de cours ;
- La récupération et la modification de votre horaire ;
- La mention au bulletin « Incomplet » (IN) ;
- La fréquentation scolaire ;
- Etc.

Nous vous invitons à consulter les rubriques de cette page régulièrement. Vous les trouverez à l'adresse suivante : <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/cegep/mon-parcours/>

5. Sources d'information

Nous vous conseillons de consulter régulièrement les sources d'information suivantes :

- Le site Internet du Cégep (www.cegepmontpetit.ca);
- Les services en ligne Omnivox;
- Le site Ma Réussite au Cégep (<https://mareussite.cegepmontpetit.ca/cegep/>);
- Le téléaffichage;
- L'agenda étudiant.

L'ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME (ÉSP)

1. Pourquoi une épreuve synthèse de programme ?

Parce que le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) impose une épreuve synthèse propre à chaque programme conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC). L'épreuve synthèse a pour objet de vérifier l'atteinte par la personne étudiante de l'ensemble des objectifs et des standards déterminés par le programme d'études.

2. Quel est le but de l'épreuve synthèse de programme ?

La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) du Cégep précise que :

« L'épreuve synthèse de programme permet de vérifier si la personne étudiante a intégré de façon fonctionnelle au regard des situations de travail ou d'études auxquelles il sera confronté au terme de ses études collégiales, les apprentissages déterminés par les objectifs de son programme, tant ceux de la formation générale que ceux de la formation spécifique. » (article 5.4.2)

3. Qui doit se soumettre à l'épreuve synthèse de programme ?

Toute personne étudiante évoluant sous les régimes pédagogiques en vigueur depuis l'automne 1994 et qui termine son programme de DEC se voit imposer une épreuve synthèse, peu importe la date à laquelle il a commencé ses études dans ce programme. L'épreuve a lieu à la dernière session de la personne étudiante.

4. Doit-on réussir l'épreuve synthèse de programme pour obtenir le DEC ?

Oui. La réussite de l'épreuve synthèse est une condition nécessaire à l'obtention du DEC depuis la session hiver 1999. (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 32)

5. L'épreuve synthèse de programme est-elle la même dans chaque cégep ?

Non. Les modalités d'application de l'imposition d'une épreuve synthèse propre à chaque programme sont définies dans chaque cégep. L'épreuve synthèse sera donc différente d'un cégep à l'autre.

6. Qui est admissible à l'épreuve synthèse de programme ?

Pour être admis à l'épreuve synthèse, la personne étudiante doit être inscrite aux derniers cours de son programme, exception faite des cours de formation générale complémentaire.

7. Qui conçoit l'épreuve synthèse de programme ?

La description des activités, des composantes et du plan d'évaluation de l'épreuve sera élaborée par la(les) discipline(s) du(des) cours porteur(s).

8. Que signifie cours porteur de l'épreuve synthèse de programme ?

L'épreuve synthèse s'inscrit dans le cadre d'un(de) cours situé(s) à la dernière session du programme de la personne étudiante. Ce(ces) cours est(sont) considéré(s) cours porteur(s) de l'épreuve. La personne étudiante devra donc être inscrite au(x) cours porteur(s) de l'épreuve à sa dernière session.

9. Est-il possible d'échouer à l'épreuve et de réussir le(s) cours porteur(s) ?

Non.

10. Est-il possible de réussir l'épreuve et d'échouer au(x) cours porteur(s) ?

Non.

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

- 00DV Analyser la fonction de travail
- 00DW Analyser les conditions générales et bucco-dentaires
- 00DX Analyser les caractéristiques spatiales des structures bucco-dentaires à reproduire
- 00DY Appliquer des mesures de prévention et de contrôle antimicrobien
- 00DZ Élaborer une stratégie d'intervention denturologique dans les cas d'affections bucco-dentaires
- 00E0 Utiliser une approche clinique adaptée aux caractéristiques de la clientèle
- 00E1 Adapter des procédés de fabrication des prothèses amovibles
- 00E2 Maintenir l'équilibre du système bucco-dentaire
- 00E3 Procéder à la prise d'empreinte et à la fabrication de porte-empreinte
- 00E4 Fabriquer des protecteurs buccaux
- 00E5 Modifier des prothèses amovibles
- 00E6 Procéder à la fabrication de maquettes d'occlusion et à la prise d'articulés
- 00E7 Procéder au montage des dents et à l'essai en bouche
- 00E8 Procéder à la finition et à la mise en bouche des prothèses amovibles
- 00E9 Concevoir et corriger des pièces squelettiques
- 00EA Établir un plan de traitement denturologique
- 00EB Appliquer des principes d'esthétique à la conception et à la fabrication de prothèses amovibles
- 00EC Concevoir et fabriquer des prothèses amovibles complètes et immédiates
- 00ED Concevoir et fabriquer des prothèses amovibles partielles et immédiates
- 00EE Résoudre des problèmes de prothèses dans les cas de dysfonction de l'articulation temporo-mandibulaire
- 00EF Effectuer des traitements préprothétiques
- 00EG Appliquer des techniques de gestion d'entreprise
- 00EH Concevoir et fabriquer des prothèses adaptables aux implants ostéointégrés
- 00EJ Appliquer les lois et règlements liés à la pratique professionnelle

2. CONTRIBUTION DE LA FORMATION GENERALE AU PROGRAMME D'ETUDES DE LA PERSONNE DIPLOMEE

La formation générale fait partie intégrante de chaque programme d'études et, dans une perspective d'approche programme, elle s'articule à la formation spécifique en favorisant le développement de compétences nécessaires à l'ensemble des programmes d'études. À ce titre, elle contribue au développement des compétences qui définissent le portrait de la personne diplômée de chacun des programmes d'études à travers les cours de la formation générale complémentaire et, de façon particulière, des quatre disciplines suivantes :

- Français, langue d'enseignement et littérature;
- Philosophie;
- Anglais, langue seconde;
- Éducation physique.

À la fin de ses études collégiales, grâce aux cours de la formation générale, la personne diplômée saura apprécier des œuvres littéraires, des textes et d'autres productions artistiques issus d'époques et de courants d'idées différents. Elle aura acquis la maîtrise de la langue française, grâce à laquelle elle aura appris à bien communiquer à l'oral comme à l'écrit. Elle aura appris à analyser des œuvres ou des textes philosophiques issus d'époques et de courants d'idées différents. Elle saura faire preuve d'une pensée rationnelle, critique et éthique. Elle saura maîtriser les règles de base du discours et de l'argumentation. Elle aura acquis une meilleure connaissance de la langue anglaise et aura amélioré sa communication à l'oral comme à l'écrit dans cette langue. Elle aura appris à adopter un mode de vie sain et actif et à reconnaître l'influence du mode de vie sur la pratique de l'activité physique et sportive. Grâce aux cours de la formation générale, la personne étudiante sera capable de faire preuve d'autonomie, de créativité dans sa pensée et ses actions. Elle aura développé des stratégies qui favorisent le retour réflexif sur ses savoirs et son agir. Enfin, par le biais de la formation générale complémentaire, elle aura appris à s'ouvrir à des champs de l'activité humaine autres que son domaine de spécialisation.

3. COURS PORTEUR DE L'EPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME

3.1 Identification

<i>Séminaire</i>	110-613-EM	(2-1-2)
<i>Stage</i>	110-60D-EM	(0-14-2)

3.2 Description des activités visant à préparer la personne étudiante à l'épreuve synthèse de programme

Les deux cours porteurs de l'épreuve synthèse de programme, en raison même des travaux qui y sont requis et des analyses qui y sont effectuées, font appel aux compétences théoriques et pratiques développées et acquises dans les cours précédents. Toutes les étapes de travail du denturologiste œuvrant en cabinet privé y seront rappelées lors des activités d'intégration prévues dans ces cours.

3.3 Relation entre l'évaluation du cours et celle de l'épreuve synthèse de programme

Mêmes éléments d'évaluations que les cours porteurs, mais la pondération peut être différente.

4. CONTEXTE DE REALISATION DE L'EPREUVE SYNTHÈSE

L'épreuve synthèse de programme se déroulera dans le cadre des cours du *Séminaire* et du *Stage*.

Phase 1

- Concevoir et fabriquer des prothèses amovibles adaptées pour une clientèle qui présente une édentation complète ou partielle, à partir de données et d'observations recueillies par la personne candidate au moment des actes posés à la chaise ;
- Élaborer une prescription pour prothèses squelettiques partielles.

Phase 2

- Réussir une épreuve de connaissances pratiques qui couvrira les compétences 1 à 6 ; cette partie de l'épreuve sera principalement composée de mises en situation qui mettront à contribution l'expertise et la capacité d'analyse des personnes candidates. Le coefficient de difficulté est ainsi le même pour toutes les personnes candidates.

5. PLAN D'EVALUATION DE L'EPREUVE SYNTHESE

Objectif	Critère *	Pondération
1. Compléter le dossier patient	A	3 %
2. Élaborer un plan de traitement conforme aux notions théoriques acquises en tenant compte des demandes du patient (si possible)	A	5 %
3. Réussir la prise d'empreintes primaires	A	4 %
4. Élaborer et confectionner des porte-empreintes individuels	B	5 %
5. Réussir la prise d'empreintes finales	A	8 %
6. Couler des modèles finals avec endiguement périphérique et construire les maquettes	B	5 %
7. Enregistrer l'articulé et modifier au besoin le plan de traitement	A	8 %
8. Monter et cirer les prothèses	B	15 %
9. Essayer en bouche, modifier et personnaliser le montage	A	12 %
10. Équilibrer et finir les prothèses	B	10 %
11. Mettre en bouche les prothèses et les ajuster de façon fonctionnelle	A	8 %
12. Maintenir de façon efficace des mesures d'asepsie	A + B	2 %
13. Élaborer une prescription pour prothèses squelettiques partielles	B	5 %
14. Épreuve de connaissance pratique		10 %

* Précision concernant l'évaluation des apprentissages

A : Examen pratique avec clientèle (clinique)

B : Examen pratique en laboratoire